

Challenge

fédéral

édition 2025



REGLEMENTS

Dans le cadre de sa politique de promotion des concours de pêche, la FDAAPPMA 69 organise 5 challenges différents sur la saison 2025. En collaboration avec les AAPPMA Alyval, Anse, Belleville sur Saône, Chazay d'Azergues, Saint-Georges-de-Reneins, Villefranche-sur-Saône, le Groupement des Pêcheurs Sportifs Lyon Caluire (GPS) et l'Association des Pêcheurs du Rhône et de la Saône (APRS).

Inscription :

Le but est simple, récompenser les 5 meilleurs pêcheurs de chaque challenge ayant participé à au moins 2 manches parmi les dates proposées par les AAPPMA, le GPS et l'APRS. Chaque manche donne lieu à une inscription distincte auprès de l'AAPPMA, le Club ou l'association organisatrice. Les modalités d'inscriptions à chacune des manches seront précisées par l'AAPPMA, le Club ou l'association organisatrice et les frais d'inscriptions sont propres à chaque manche.

Les 2 meilleurs résultats par challenge seront pris en compte pour le classement final.

Comptage des points :

A l'issue de chaque manche, l'AAPPMA, le Club ou l'association organisatrice fera parvenir à la Fédération un classement de leur concours selon leur propre règlement. La Fédération attribuera alors des points en fonction de la place au concours et du nombre de participants selon le barème suivant :

- **1er = 1 / nombre de participants à la manche**
- **2ème = 2 / nombre de participants à la manche**
- **3ème = 3 / nombre de participants à la manche**
- ...
- **capot = nombre de participant / nombre de participant**

Le classement général final s'établira au plus petit nombre de points, sur la base des points-places accumulés. En prenant en compte les 2 meilleurs résultats sur 4 manches possibles (ou les 3 meilleurs résultats si 5 manches possibles).

Si le concours se déroule en binôme, chaque membre de l'équipe obtient le nombre de point de sa place (cela permet de récompenser un participant régulier qui n'aurait fait toutes les manches avec le même binôme).

En cas d'égalité au classement final, les pêcheurs seront départagés :

- au nombre de victoires sur le circuit
- au cumul des points poissons qu'ils auront réalisés
- au plus jeune pêcheur

Calendrier et dates des manches :

- Se référer au challenge fédéral "pêche au coup" (4 manches)
- Se référer au challenge fédéral "enduro carpe" (4 manches)
- Se référer au challenge fédéral "carnassier en bateau" (4 manches)
- Se référer au challenge fédéral "carnassier en float-tube" (5 manches)
- Se référer au challenge fédéral "pêche à la mouche" (2 manches)

Dotation :

Une dotation globale de **1 500 €** est attribuée par la commission pour chaque challenges carnassier et carpe

- **1er : 500€**
- **2ème : 400€**
- **3ème : 300€**
- **4ème : 200€**
- **5ème : 100€**

Une dotation globale de **1 000 €** est attribuée par la commission pour les challenges pêche au coup et pêche à la mouche

- **1er : 375€**
- **2ème : 275€**
- **3ème : 175€**
- **4ème : 100€**
- **5ème : 75€**

Les lots seront sous forme de "bons d'achat" valable chez les détaillants d'articles de pêche du département souhaitant collaborer au projet. Le détenteur est libre de choisir le détaillant qu'il souhaite. Le bon n'est pas fractionnable chez plusieurs détaillants. La remise des bons d'achat se fera lors d'une soirée spécifique de remise des prix au siège de la Fédération de Pêche 69.